

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Portant sur la mise en œuvre d'actions de promotion
des dispositifs et formations proposés au sein du Hub
Numérique Nikola Tesla



Entre les soussignés :

Le SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMÉRIQUE

Dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département - 2, avenue du parc - 95032 CERGY-PONTOISE
Représenté par M. Pierre-Edouard EON, en sa qualité de Président, dûment habilité par la délibération
20-036 du comité syndical du 16 novembre 2020.

Ci-après dénommé "Val d'Oise Numérique" ou "le Syndicat" ou "Le Syndicat Mixte Ouvert Val-d'Oise
Numérique" ou "Le Syndicat Val d'Oise Numérique"

D'une part,

Et

La ville d'ECOUEN

Domiciliée Place de l'Hôtel de ville 95440 ECOUEN représentée par Mme. Catherine DELPRAT agissant
en qualité et ayant tous pouvoirs aux fins de signature des présentes,

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble "les parties"

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion professionnelle la commune d'Écouen entend accompagner les jeunes de son territoire dans la réalisation de leur projet de formation et/ou d'accès à l'emploi.

A ce titre elle s'appuie sur les structures de proximité pour favoriser la synergie entre les différents acteurs présents sur son territoire, associations (NQT, Hub de la réussite, Créative), services de l'État (mission locale, Pôle Emploi) et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Les dispositifs déployés depuis plusieurs années, forum de l'emploi, pied à l'étrier (BAFA) chantiers jeunes et éducatifs notamment, s'inscrivent dans cette volonté d'offrir aux jeunes Ecouennais des réponses adaptées à leurs attentes en élargissant les horizons professionnels. Cette présente convention a vocation d'étendre d'une part son réseau de partenaire et favoriser de la découverte de métiers innovants ouverts sur les métiers porteurs et d'avenir.

Pour sa part, le syndicat mixte Val d'Oise Numérique créé en 2015 est aujourd'hui un acteur essentiel du déploiement de la fibre optique et de la transformation digitale sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Sa première mission est d'abord d'assurer à travers ses deux délégations de service public Vortex et Debitex la maîtrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique mais aussi des réseaux optiques dédiés à haut niveau de services (FttO, fibres noires,) dans les 123 " communes oubliées " par les opérateurs privés (20% de la population mais les 2/3 du territoire valdoisien) ; son action permet d'assurer la disponibilité d'offres concurrentielles et de favoriser la transformation numérique des acteurs publics et des entreprises sur tout le territoire valdoisien.

Sa vocation ne se réduit pas au déploiement des infrastructures telles que la fibre optique ou les réseaux wifi mais situé au cœur de la transformation digitale du territoire, il impulse une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de l'acculturation numérique du plus grand nombre grâce aux clauses d'insertion et de formation incluses dans l'ensemble des conventions et marchés signés dans le cadre de ce déploiement.

Il s'implique ainsi concrètement, aux côtés de nombreux partenaires, sur des thématiques comme l'accessibilité numérique et la e-inclusion, la formation au et par le numérique, la dématérialisation et la e-administration, la sécurisation et la rationalisation des systèmes d'information, le bâtiment intelligent et la data city...

Comme cela a été démontré dans les études et bilans qui ont conduit l'État à réformer profondément le système de formation professionnelle en France, les dispositifs mis en œuvre depuis plusieurs décennies souffrent principalement de :

- ✓ Inadéquation emploi-formation ;
- ✓ Déficit d'information et d'orientation ;
- ✓ Cloisonnement des acteurs de l'emploi.

Ces maux structurels sont exacerbés par la révolution numérique qui, au sein même de la société comme des entreprises, impose dorénavant une grande réactivité et agilité afin de répondre aux forts besoins de compétences ; ils sont accentués aujourd'hui par la pandémie Covid19 qui va conduire à un accroissement sans précédent du taux de chômage, notamment chez les jeunes et les publics fragiles.

Le Hub Numérique Nikola Tesla qui rassemble sur les 2 000 m² de l'ancienne Segpa du collège Jean Bullant d'Écouen des plateaux techniques et des démonstrateurs s'inscrit dans l'esprit de la loi de 2018 pour répondre aux besoins des entreprises et apparaît comme l'acteur incontournable de la réduction de la fracture numérique, de la compétitivité économique des entreprises et de la création d'emplois sur le territoire.

Ce centre de ressources autour des métiers et des usages de la ville intelligente est ouvert à un écosystème d'acteurs partageant avec le Syndicat Val d'Oise Numérique les mêmes objectifs de développement économique, social, éducatif, inclusif du territoire valdoisien.

Son originalité tient à sa double ambition, la formation et l'insertion, correspondant aux compétences départementale et régionale dans un domaine d'application lié à la compétence du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique ; ainsi depuis son ouverture en 2018, le Hub Numérique Nikola Tesla a permis

de former plus de quatre cents personnes par an (dont 40% de femmes) aux métiers de la fibre optique et de la ville intelligente qui ont repris le chemin de l'emploi.

Aujourd'hui, l'offre de formations s'est élargie pour répondre aux besoins du marché et à l'évolution des techniques ; sans que cette liste soit exhaustive on peut y trouver des parcours tels que :

- ✓ Installateur (trice) de Réseaux de Télécommunication (IRT)
- ✓ Technicien (ne) de Réseaux câblés de Télécommunication (TRT)
- ✓ Chargé (e) d'affaires
- ✓ Chargé (e) d'études (CERT)
- ✓ Technicien (ne) du service de la maison connectée (TSMC)
- ✓ Commercial (e) en nouvelles technologies (boutique d'opérateur, en énergie et télécom)
- ✓ Technicien (ne) informatique & IOT
- ✓ Technicien (ne) en vidéo surveillance et vidéo protection
- ✓ Technicien (ne) réseaux 5G
- ✓ Développeur (se) WEB
- ✓ Développeur (se) DATA IA (intelligence artificielle)
- ✓ Concepteur (trice) de parcours virtuel
- ✓ Pilote de drone
- ✓ Aidant (e) à domicile numérique

et toutes formations innovantes dont certaines sont à venir.

Les formations de niveaux 3, 4, 5 et 6 (nouvelle nomenclature) sont dispensées soit en alternance (contrat d'apprentissage), soit en formation continue par des organismes de formation, des CFA voire des universités.

Le Syndicat Val d'Oise Numérique entend répondre également à une attente forte d'égalité homme/femme permettant d'ouvrir à un public féminin des métiers jusque-là exercés exclusivement par des hommes.

- Les publics ciblés par les actions portées par le syndicat val d'Oise numérique sont :
 - ✓ Les demandeurs (euses) d'emploi de longue durée
 - ✓ Les habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville (QPV)
 - ✓ Les allocataires de minima sociaux (RSA /ASS)
 - ✓ Les séniors
 - ✓ Les jeunes de 18 à 25 ans peu ou pas qualifié.e.s

Et en général tous les publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

C'est dans cet esprit que le Syndicat val d'Oise numérique, lauréat du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences) apporte son expertise dans le champ de l'insertion, de l'ingénierie de formation, de la formation et de l'emploi auprès des publics fragilisés afin de sécuriser leur insertion professionnelle.

Les parties signataires conviennent ainsi de développer leurs relations dans le cadre général d'un partenariat actif défini par les articles suivants.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de valoriser leur partenariat dans une perspective d'implication à long terme et de définir les objectifs, les axes et les moyens des actions de sensibilisation, de communication, de formation et d'animation sur les métiers émergents de la smart city et de toute action en faveur de l'inclusion numérique.

ARTICLE 2 - Axes de partenariat et engagements réciproques.

Il s'agit :

- ✓ De tisser un véritable partenariat économique et social
- ✓ De sourcer et de sensibiliser les jeunes aux métiers du numérique et émergents particulièrement aux formations développées au sein du Hub Numérique Nikola Tesla d'Ecouen
- ✓ De diffuser les offres de formation sur le Hub Numérique Nikola Tesla
- ✓ D'informer par tout moyen de communication les publics du territoire
- ✓ De mobiliser les services et acteurs en charge de l'insertion,
- ✓ De soutenir et contribuer à l'organisation d'événements en faveur de l'emploi des publics fragilisés et des jeunes scolarisés dans le cadre de découverte des nouveaux métiers innovants pour leur permettre de pouvoir mieux appréhender leur orientation post bac.
- ✓ Participer et proposer les vacances apprenantes et la découverte des métiers numériques auprès des jeunes de la future SIJ d'Ecouen.

D'organiser avec l'expertise du Syndicat Val-d'Oise Numérique des Parcours de découverte des métiers émergents de la smart city en trois étapes :

- 1- Immersion en plateaux techniques au Hub Numérique Nikola Tesla d'Ecouen
- 2- Echange avec stagiaires et formateurs sur une demi-journée et/ou en entreprise Partenaire du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 3- Orientation-Intégration dans l'organisme de formation pour évaluation entretien en vue d'une entrée en formation certifiant ou qualifiante.

La ville d'Ecouen s'engage à promouvoir les dispositifs et les formations portés par le HUB Tesla auprès de ses publics. Pour garantir l'accompagnement des publics orientés 16/25, le service de la Politique éducative et de la Jeunesse officiera comme interlocuteur privilégié de ce partenariat.

Le Syndicat Val-d'Oise Numérique mobilisera ses entreprises partenaires autant que faire se peut, pour la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 3 - Le public visé

La ville d'Ecouen et le syndicat Val d'Oise Numérique s'engagent à mutualiser leurs réseaux de partenariat et d'entreprises afin de mener à bien toutes opérations de communications, de formations, de recrutements, et tous autres événements visant à promouvoir l'accès à l'emploi orienté dans les métiers numériques et émergents, à destination de la population ecoennaise, notamment les jeunes de 17-25 ans.

ARTICLE 4 - Échanges et Communication

Le Syndicat Val-d'Oise Numérique s'engage à faire état du soutien de la ville d'Ecouen dans toutes publications ou sur tous supports de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

La ville d'Ecouen s'engage à valoriser le concours du Syndicat par la mention explicite de son soutien sur tous les supports papiers ou numériques qu'il met en œuvre dans ses opérations de communication interne ou externe touchant aux activités accompagnées par le syndicat, l'apposition en bonne place du logo type du Syndicat sur tous les éléments de communication et équipements numériques, l'association du Syndicat lors de toutes actions de relations publiques visant à promouvoir la ou les opérations en relation avec le Projet.

ARTICLE 5 - Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature. Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir au terme de cette période, la présente Convention pourra d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 6 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution des engagements figurant à la convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de Cergy-Pontoise.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Ecoen, le

Pour Val d'Oise Numérique
Monsieur Pierre-Edouard EON
Président

Pour la ville d'Ecoen
Madame le Maire Catherine DELPRAT